Séance publique du Conseil communal du 25 avril 2022

Présents : Tous sauf :

Excusé(e)(s): Messieurs Daerden, Vandepaer et Madame Jamagne.

Points présentés par M. le Bourgmestre ff

Coordination générale et planification des politiques locales

1. Ordonnance de police administrative relative à l'obligation de porter un masque de protection dans les bâtiments communaux accessibles au public. Abrogation.

- **Accord unanime**

2. Centrale d'achat unique SPW SG (DGM-BLTIC-eWBS-DGPe-DAJ) - Nouvelle convention - Adhésion de la Ville de Herstal

- **Accord unanime**

Cabinet du Directeur général

3. Régie Communale Autonome Herstal Sports. Répartition des administrateurs

- **Accord unanime**

4. Délégation de compétences du Conseil communal en application des articles L1222-3 à L1222-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Modification n° 9.

- **Accord unanime**

Gestion des biens immobiliers communaux

5. Mise à disposition à titre précaire et gratuit d'une partie de parcelle communale sise chaussée Brunehault 187 à 4041 Vottem, cadastrée 6ème division, section B, n° 185 w, pour le placement provisoire d'un WC VIP. Requête du TEC Direction Liège-Verviers.

- **Accord unanime**

6. Décret du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation. Arrêté du Conseil communal relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, de deux parcelles appartenant à l'état Belge, cadastrées division 2, section A, numéros 1008B et 403 D, situées au lieu-dit « Dessus Pierluse » à 4040 Herstal.

- **Accord unanime**

7. PPP Marexhe. Bloc C. Marché public conjoint. Promotion de travaux, site Marexhe. Avenant n°1. Modification des conditions du marché permettant à la Ville de vendre directement à l'adjudicataire, les terrains devant accueillir le bloc C.

- **Accord par 23 voix « pour » et 7 voix « contre ».**

8. PPP Marexhe. Bloc C. Vente à la SA Les Entreprises Gilles Moury, de parcelles communales sises rue Marexhe et rue Saint-Lambert à 4040 Herstal. Accord sur le projet d'acte.

- **Accord par 23 voix « pour » et 7 voix « contre ».**

Enseignement

9. Personnel enseignant - Création d'un « classement de deuxième rang » lors de l'établissement des anciennetés de service des membres du personnel enseignant à partir de l'année scolaire 2021-2022 - Règle complémentaire

- **Accord unanime**

10. Enseignement maternel - Augmentation de cadre à la date du 21 mars 2022 - Création de 4 demi-emplois

- **Accord unanime**

Relations publiques

11. « Citoyen d'honneur de la Ville de Herstal ». Adoption du règlement régissant l'attribution du titre.

- **Accord unanime**

Points présentés par M. l'Echevin a.i. Christian Laverdeur

Recette

12. Redevance. Réduction des cotisations pour la participation au Pass Sport Seniors et des cotisations pour la participation à l'Ecole communale des sports pour la saison 2022-2023.

- **Accord unanime**

13. Vérification de la caisse communale du 23/3/2022. Pour information

- **Pris connaissance**

Points présentés par Mme l'Echevine Sylvia Spagnoletti

Culture

14. Centre culturel de Herstal. Reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Contrat-programme 2020-2024. Avenant n°1.

- **Accord unanime**

Points présentés par Mme l'Echevine Isabelle Thomsin

Mobilité et sécurité routière

15. Développement d'une offre de micro-mobilité en cyclo-partage. Approbation de la charte du cyclo-partage en libre-service 2022.

- **Accord unanime**

Monsieur F. Daerden entre en séance.

40. Une question orale de Madame Nadia Moscufo, Conseillère communale, concernant le transport en commun dans le Zoning des Hauts-Sarts.

- **Réponse apportée par Madame l'Echevine déléguée.**

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

16. F.E. Saint-Georges. Compte 2021

- **Accord par 22 voix « pour » et 9 abstentions.**

17. F.E Notre-Dame de Bon Secours. Modification budgétaire n°1 de 2022

- **Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.**

18. Fabrique d'Eglise Immaculée Conception. Modification budgétaire n°1/2022

- **Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.**

19. Fabrique d'Eglise Vierge des Pauvres. Modification budgétaire n° 1 / 2022

- **Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.**

Relations avec les intercommunales

20. ISoSL – Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège. Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 24 mai 2022. Modifications statutaires

- **Accord par 24 voix « pour » et 7 abstentions.**

21. EthiasCo scrl Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 5 mai 2022. Conversion du capital et coordination des statuts.

- **Accord par 24 voix « pour » et 7 abstentions.**

Points présentés par Mme l'Echevine Bojana Visic

Protection de l'environnement

22. Dépôts illicites de déchets. Regroupement de déchets rue Masuy 123 à 4041 Milmort. Défaut de permis d'environnement. Intervention volontaire en vue de constituer partie civile la Ville de Herstal. Désignation d'un avocat. Ratification de la délibération du Collège communal du 4 avril 2022.

- **Accord unanime**

23. Mesures d'office. Marché de services relatif à l'enlèvement de déchets rue du Tige 13 à Herstal. Dépense urgente. Article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Article L1222-3, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Urgence impérieuse. Marché de services par procédure négociée sans publication préalable. Prise d'acte.

- **Accord unanime**

Points présentés par M. le Bourgmestre ff

Cabinet du Directeur général

24. Démission de Monsieur Franco Ianieri de son mandat d'Echevin.

- **Accord unanime.**

25. Adoption de l'avenant au Pacte de majorité.

J'invite Madame la Directrice générale f.f. à donner lecture de l'avenant au pacte de majorité déposé entre ses mains en date du 14 avril 2022.

Il est constaté que l'avenant au pacte de majorité déposé répond aux conditions de recevabilité portées par l'article L1123-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

L'adoption de l'avenant au pacte de majorité est soumise au vote.

Il est procédé en séance publique et par vote à haute voix.

Madame la Directrice générale f.f. procède à l'appel nominal des membres du Conseil dans l'ordre du tableau de préséance.

Monsieur le Président vote le dernier.

L'avenant au pacte de majorité proposé est adopté par :

19 voix « pour »

12 abstentions.

En conséquence, l'avenant au pacte de majorité suivant est adopté :

Bourgmestre : **Daerden Frédéric**

1er Echevin. : **Lefèbvre Jean-Louis**
2ème Echevine : **Spagnoletti Sylvia**
3ème Echevine : **Thomsin Isabelle**
4ème Echevin : **Willems Thierry**
5ème Echevine : **Bohet Denise**
6ème Echevine : **Visic Bojana**

Président du CPAS : **Ochendzan Stéphane**

26. Validation des pouvoirs et prestation de serment de Monsieur Thierry Willems.

Il est constaté que la personne désignée dans l'avenant au pacte de majorité, à savoir Monsieur Thierry **Willems**, ne tombe dans aucun des cas d'incompatibilité visés à l'article L1125-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs.

Les pouvoirs de Monsieur Thierry **Willems** sont validés.

Le Président l'invite alors à prêter, entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit:

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Il achèvera le mandat de Monsieur Franco **Ianieri** dès l'issue de la séance publique du Conseil communal de ce jour.